



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 111-2018**  
Séance du 27 février 2018

## **DELIBERATION**

relative à un crédit d'engagement de 150 000 F pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

Vu le PLQ N° 30043, comprenant une partie de la pièce D, actuellement en procédure d'opposition jusqu'au 29 janvier 2018,

vu l'adoption probable de ce PLQ à l'horizon du 1<sup>er</sup> semestre 2018,

vu le PLQ N° 30087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, qui sera en enquête technique auprès du Canton à partir du premier trimestre 2018,

vu la volonté du Conseil administratif de finaliser l'étude des projets d'infrastructures culturelles à réaliser sur la pièce D, tenant compte des besoins, du découpage des PLQ et des coûts qu'elles engendreront,

vu la volonté du Conseil administratif d'anticiper les futurs frais de fonctionnement, mais également de pouvoir choisir le mode de gestion de ces lieux sur la base de diverses propositions dûment éprouvées,

vu la volonté du Conseil municipal de recevoir un rapport de synthèse, tant sur le dimensionnement des infrastructures à réaliser, que sur leurs modes de gestion et de financement (construction et fonctionnement),

vu l'exposé des motifs EM 111-2018, de décembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 15 oui et 2 abstentions

1. D'accepter le principe d'un crédit d'étude en vue de la détermination des aspects en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines, qui permettra :
  - d'identifier la taille des équipements;
  - d'estimer les coûts de réalisation des infrastructures ;

- d'évaluer les coûts de fonctionnement ainsi que divers modes de gestion possibles des différents lieux (Fondation, groupement intercommunal, gestion interne, etc.) ;
  - de définir le phasage de la construction des équipements selon les besoins ;
  - d'évaluer la possibilité de coordonner et mutualiser avec les équipements sportifs.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 150 000 F.
  3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
  4. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3320 « amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif », de 2019 à 2023.



# **Commune de Plan-les-Ouates**

## **EXPOSE DES MOTIFS N° 111-2018**

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

### **OBJET:**

**CREDIT D'ENGAGEMENT POUR UNE ETUDE  
DESTINEE A PRECISER QUANTITATIVEMENT,  
FINANCIEREMENT ET TEMPORELLEMENT LE  
PROGRAMME EN LIEN AVEC LA CULTURE SUR LA  
PIECE « D » AUX CHERPINES**

**F 150 000.-**

**Plan-les-Ouates – Décembre 2017**

# **CREDIT D'ENGAGEMENT POUR UNE ETUDE DESTINEE A PRECISER QUANTITATIVEMENT, FINANCIEREMENT ET TEMPORELLEMENT LE PROGRAMME EN LIEN AVEC LA CULTURE SUR LA PIECE « D » AUX CHERPINES**

## **CREDIT D'ETUDE**

### **EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### **1. Préambule**

Au niveau culturel, la pièce « D » représente un développement important dans le futur quartier des Cherpines. Afin de pouvoir valider les coûts, le dimensionnement des équipements, le phasage des projets, nous voulons obtenir une expertise sur ce projet culturel dans le périmètre défini.

#### **2. Historique**

De 2009 à 2012, des associations actives dans le domaine culturel à Confignon, Plan-les-Ouates et plus largement sur le Canton, se sont rassemblées et ont imaginé les équipements culturels du futur quartier des Cherpines, sis sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates. Les services culturels des deux communes ont poursuivi la réflexion et ont élaboré deux documents :

##### **Le plan culturel** :

Fondé sur les résultats des réflexions menées lors des différentes réunions d'associations et services culturels, le plan culturel définit une direction politique de l'ensemble de ces équipements selon le plan directeur de quartier. Ce document a été mené par les autorités, en lien direct avec les associations et groupes culturels des communes respectives. En 2013, ce document a été signé par les magistrates déléguées à la culture des deux communes (Mmes Elisabeth Gabus-Thorens et Geneviève Arnold). Les objectifs premiers du plan sont de faciliter l'éclosion d'une vision commune, de mobiliser l'ensemble des acteurs culturels à la réalisation concrète du plan, de poursuivre une réflexion permanente approfondie et un travail de réseaux.

##### **La programmation culturelle** :

Ce document a été réalisé par les services culturels de Plan-les-Ouates et de Confignon. Il synthétise les désirs des associations, de la commune et des services culturels, en les regroupant autour de plusieurs espaces. La programmation culturelle a été acceptée et signée en 2014 par l'ensemble des Conseillers administratifs des deux Communes. Entre 2015 et 2017, les services culturels ont affiné le projet pour pouvoir le présenter tel qu'il est aujourd'hui.

### **3. Les équipements culturels**

L'espace dédié à ces équipements représente environ 10'000 m<sup>2</sup>, découpés en trois lieux :

- Espace socio-culturel, dénommé communément *La Ruche*, d'environ 2'000 m<sup>2</sup> (fera l'objet d'une autre délibération)
- Espace de Création formation d'environ 6'000 m<sup>2</sup>
  - Une salle des musiques actuelles (1200 places debout) modulable pour répondre également aux besoins communaux
  - Une halle de cirque pour accueillir le cirque de Confignon
  - Des ateliers d'artistes
  - Des studios de création danse et théâtre
  - Une salle polyvalente de type « La Galette »
  - Un Musée des enfants (AMusEn) de 800 m<sup>2</sup>
- Espace dédié aux équipements culturels, qui sera directement traité par la commune de Confignon, sur son territoire.

Pour information, Le Musée des Enfants (AMusEN) s'est ajouté au projet. L'association a été reçue par la commission culturelle en automne 2017 et a suscité une envie de la part des commissaires de l'intégrer à la pièce D. Le Conseil administratif s'est montré favorable à mettre un espace à disposition, avec des modalités à définir, pour autant que ce projet soit réalisé et porté par l'association.

### **4. Choix du programme**

Le bureau d'urbanisme UrbaPlan a été mandaté afin de proposer plusieurs options pour l'aménagement de la Pièce D, intégrant l'ensemble des équipements.

Plusieurs propositions ont été faites pour intégrer la culture sur la Pièce D pour finalement la déplacer sur la pièce D1, c'est-à-dire entre la route de Base, la voie du tram pour la majorité des équipements et La Ruche, qui se situera sur la future place des Cherpines.

Les équipements tels que La Ruche, la salle des musiques actuelles, le cirque, les lieux de création et de formation, l'AMuseN, etc., doivent être étudiés au mieux (coût de construction, mode d'exploitation, phasage des équipements, etc.) afin que les

commissaires et les Conseillers administratifs puissent se prononcer en connaissance de cause sur le programme proposé.

## **5. Déroulement de l'étude**

1. Identifier la taille des équipements.
2. Estimer les coûts de réalisation des infrastructures.
3. Evaluer les coûts de fonctionnement, ainsi que divers modes de gestion possibles des différents lieux (Fondation, groupement intercommunal, gestion interne, etc.).
4. Définir le phasage de la construction des équipements selon les besoins.
5. Evaluer la possibilité de coordonner et mutualiser avec les équipements sportifs.

## **6. Calcul du montant du crédit d'étude**

Une demande a été faite auprès de la commune de Confignon pour qu'elle puisse participer financièrement à cette étude. Le cas échéant, cette participation complètera la proposition financière ci-dessous.

En vue de proposer au Conseil municipal une étude finalisée répondant aux critères précités et s'inscrivant dans un souci de cohésion pour les futurs projets d'aménagements concernant la pièce « D », le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit de F 150 000.- TTC.

**Le Conseil administratif**

Annexes :

Le plan culturel  
Les équipements culturels

SC/ pm – decembre 2017 # 42027



## **Programmation des équipements culturels au sein du nouveau quartier des Cherpines**

Février 2014

## Introduction

Deux ans de réunions réunissant les associations de Confignon, de Plan-les-Ouates et du canton dans le domaine culturel, ont permis de développer certains paramètres destinés à la programmation des équipements culturels du futur quartier des Cherpines sis sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates.

Le plan culturel, signé par les magistrats délégués à la culture des deux communes, a été établi afin de définir une direction politique de l'ensemble de ces équipements selon le plan directeur de quartier [ cahier 1 ].

Ce document est fondé sur les résultats de la réflexion faite lors des ateliers tenus de 2009 à 2011, menés par les autorités, en lien direct avec les associations et groupes culturels des communes respectives. Les associations ont été consultées afin de lister les besoins en locaux selon leur expertise.

Il en est ressorti une volonté de partage des espaces, de synergies entre les différents partenaires et le souci de créer un lieu unique, original répondant aux besoins des associations et artistes locaux et régionaux.

### Ligne directrice

Les structures culturelles représentent des lieux aux multiples activités. Ces activités y prendront place, selon une politique culturelle voulue et concertée - voir plan culturel en annexe.

### Lieu de création, de diffusion et de formation

Ces trois principes, ont été retenus par les participants de ces ateliers - voir document [ annexe 1 ].

### Les équipements culturels

L'espace dédié à ces équipements est défini par environ 10'000 m<sup>2</sup> découpé en 3 espaces :

- Un espace *socio-culturel* dénommé communément *La Ruche* d'environ 2'000 m<sup>2</sup>
- Un espace de *création-formation* d'environ 6'000 m<sup>2</sup> comprenant
  - o une halle de cirque d'environ 2'000 m<sup>2</sup>,
  - o une salle de concert (environ 400 à 500 places debout)
  - o des salles de cours, de formation et de création, des résidences d'artistes
- Un espace dédié aux *équipements culturels*, qui sera traité dans un autre document, mais cité ici pour mémoire.

Une analyse ultérieure, affinée, devra être menée avec la Maîtrise d'œuvre urbaine (MOEU) afin d'ajuster le projet qui servira d'image directrice aux communes de Confignon et Plan-les-Ouates.



## Implantation

A l'heure actuelle, deux espaces sont identifiés :

- *La Ruche* [ voir Principe directeur A5 – illustration ], située sur la place des Cherpines. Cet équipement socio-culturel constituera le « cœur » du quartier.
- Un second espace, quant à lui, a été défini dans une pièce urbaine proche de la zone sportive et de l'implantation de l'Ecole de culture générale Ella-Maillart.

## Programmation

### 1<sup>ère</sup> espace

#### **LA RUCHE - ESPACE SOCIO-CULTUREL DU QUARTIER DES CHERPINES**

*La Ruche* est à la fois un lieu de rendez-vous, mais aussi un lieu de création, d'échanges et de découvertes entre artistes et habitants. Pour cela, il est essentiel que cet espace soit doté

- d'un *café restaurant*, tel le Café julienne par exemple, afin de permettre les rencontres et les échanges. Il pourrait également développer une activité de café-théâtre. Dans ce but, il se doit d'avoir une large ouverture au public ;
- d'une *salle d'exposition*, attenante au café ainsi qu'une *salle polyvalente*, de style frontale (théâtre, danse, cinéma, etc.) d'une capacité d'environ 200 places, permettant un usage multiple (gradins mobiles). Ces salles animeront ce lieu de culture et de rencontre. Elles pourront être louées ou mises à disposition afin d'en assurer un usage régulier, permettant aussi des rentrées financières ;
- de deux salles de répétitions, grandes et hautes, pour accueillir des compagnies en production (notamment théâtres régionaux – Théâtre Marathon, Compagnie Baraka, compagnies de danse – l'ADC, Mix Dance, l'association Danse Arabe) ;
- de bureaux d'environ 130 m<sup>2</sup> pour les partenaires et les responsables du lieu ;
- d'ateliers, de lieux de rangement, de loges, de locaux techniques, d'une cuisine semi-professionnelle, d'une salle de fête, d'un vestiaire, de toilettes, et d'un local de stockage.

#### *Option :*

- La proposition d'installer un planétarium avec un dôme d'une petite surface potentiellement animée par « Etoiles pour tous » ainsi que la « Société Astronomique de Genève », reste en projet.

### **Lien avec les artisans et entreprises**

Enfin, il est important que des entreprises PME, en lien avec les arts, telles que des sociétés de graphisme, de communication, d'infographie, puissent louer les locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble à des prix accessibles. *La Ruche* générerait ainsi des rentrées financières.

### **Espace extérieur de La Ruche**

Pour rendre le lieu convivial, il est impératif que le bâtiment soit ouvert sur la vie du quartier et possède un attrait visuel intéressant. Il doit être à dimension humaine. Concernant le bruit, il est important que le bâtiment soit bien insonorisé. En somme, il doit être, d'une part esthétiquement beau afin qu'il soit remarqué pour que la population se l'approprie, et d'autre part, qu'il soit un élément fédérateur du nouveau quartier.

L'espace extérieur pourra être agrémenté d'œuvres d'artistes contemporains.

### **2<sup>ème</sup> espace**

#### **ESPACE DE CRÉATION-FORMATION**

Ce deuxième espace, d'une dimension d'environ 6'000 m<sup>2</sup>, sera un espace de création et de formation. A ce titre, il comportera :

- des salles de création (danse, théâtre, etc.) ;
- des ateliers de création de décors ;
- des ateliers d'artistes plasticiens ;
- des salles de cours permettant aux différentes associations communales de type « AZR », « CPMDT », mais aussi à des artistes photographes et infographistes, de dispenser des formations adaptées ;
- des lieux de résidence pour des artistes ;
- une halle de cirque d'environ 2'000 m<sup>2</sup> (vestiaires, stockage, etc.) ;
- une salle dédiée aux musiques actuelles pouvant accueillir 400-500 personnes debout. Ces équipements spécifiques, défendus par les associations telles que « Plein-les-Watts », « What's Music », « UECA », pourraient être un signe fort d'une animation pour les jeunes ;
- des locaux de stockage en location à durée déterminée.

#### **Lien avec les artisans et entreprises**

L'espace de création-formation accueillera en son rez-de-chaussée des locaux, à vocation artistique et culturelle, à louer, soit à des associations, soit à des entreprises en rapport avec les arts, telles que des sociétés de graphisme, de communication, d'infographie – comme spécifié dans le Plan directeur de quartier - [ principe directeur A7 ].

Il pourrait être envisagé de louer une partie de cet espace à des écoles privées ou des institutions publiques ayant un rapport direct avec les arts et la culture. En l'état d'avancement de la réflexion et surtout des questions financières qui se posent, il s'agit ici d'une vue très schématique de cet espace.

Les besoins cantonaux existants en matière culturelle doivent être pris en compte, en concertation avec les départements concernés, afin de répondre aux besoins exprimés par les acteurs culturels. Le canton pourrait être ici force de proposition pour répondre à ces besoins. Un financement cantonal ou intercommunal serait alors envisagé.

## Proposition de fonctionnement

Les propositions de fonctionnement présentées ci-dessous sont schématiques. Elles lancent une réflexion sur le développement culturel de ce nouveau quartier.

La programmation définitive dépendra de l'engagement des associations locales, du financement des communes et des collectivités régionales. Le financement de l'investissement sera pris en charge par la participation de Plan-les-Ouates et de Confignon, voire de potentiels partenariats privé-public.

### *Scénario A (exemple basé sur La julienne)*

Sous la désignation des Conseils administratifs de Confignon et de Plan-les-Ouates, un-e responsable du lieu ou des lieux aura la tâche de gérer les différents partenaires culturels. Cette personne doit donner l'impulse aux différentes activités. Elle sera également chargée de gérer les salles, avec l'aide de partenaires et l'appui des services culturels. Cette personne aura la responsabilité de mener une équipe : un concierge, une secrétaire, une personne d'accueil, et travaillera avec un comité qui prendra des décisions sur les orientations et le fonctionnement des structures citées. Le ou la responsable aura pour mission de donner une identité forte aux différents lieux, en stimulant la créativité pour développer divers projets tels que des festivals, des soirées et toute autre activité proposée au public.

Le financement de ce scénario pourrait être assuré par les communes par le biais d'un budget de fonctionnement spécifique et complété par des rentrées financières émanant des locations d'espaces.

### Pour les partenaires (associations communales)

Chaque lieu est partagé entre les différents partenaires. En ce sens, aucun lieu n'est personnalisé, ni destiné à un usage unique afin de pouvoir proposer un maximum d'activités et d'en assurer la diversité. Les salles sont mises à disposition selon un planning annuel.

Les rentrées financières émanant des locations d'espaces permettent d'assurer une partie du fonctionnement.

### *Scénario B*

Création d'une nouvelle association qui réunit des groupes motivés par le projet. Le comité, composé de délégués de chaque association, lance un appel d'offre pour les postes suivants :

- deux personnes permanentes dont les tâches seront : la coordination des activités culturelles et l'agencement de la programmation avec les associations membres, le suivi technique en collaboration avec le régisseur de salle, l'organisation de réunions, la gestion, etc. ;
- 1 régisseur de salle ;
- 1 responsable de logistique ;
- 1 comptable.

La nouvelle association s'occupant alors de la gestion des locaux.

Chaque association membre définit le contenu des activités culturelles qu'elle souhaite présenter, gère la production des événements proposés, gère la promotion de ses événements et en garantit le bon déroulement.

Le financement de ce scénario est assuré par une mixité entre subventionnement public et privé (pourcentage à définir).

### **Scénario C**

Les associations intéressées par le projet désignent un comité.

Le comité lance un appel d'offre pour plusieurs postes tels que, un programmateur musique ; un programmateur cinéma et conférence ; un programmateur cirque, théâtre, danse ; un régisseur de salle ; un responsable logistique (buvette, restauration, vestiaire, billetterie,...) et un comptable.

Le financement de ce scénario est assuré par une mixité entre subventionnement public et privé (pourcentage à définir).

### **Financement**

Un tel projet demande des financements importants pour la construction et le fonctionnement du bâtiment. Il est très important que les structures culturelles ne deviennent pas des coquilles vides. L'attraction des associations et des entreprises culturelles ne pourra se faire que si, les tarifs de location appliqués restent accessibles à tous et que les communes participent au fonctionnement par le biais de subventions. Plus il y aura d'activités, plus les structures culturelles feront vivre le quartier et répondront aux attentes à la fois financières, sociales et culturelles.

Les locations permettront à l'ensemble de la programmation des lieux culturels un retour sur investissement de manière à envisager soit des diminutions de charges, soit un réinvestissement dans des activités et/ou des spectacles organisés par les Mairies.

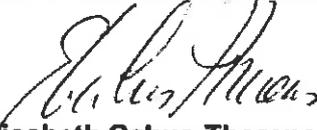
Le mode de financement et de fonctionnement demandera une analyse plus poussée par la Maîtrise d'œuvre urbaine (MOEU). Il est indispensable de prendre de bonnes décisions sur la base d'éléments plus concrets mais cela ne pourra se réaliser qu'une fois l'étude de faisabilité terminée. Il est donc souhaitable qu'une pré-étude soit effectuée par un bureau d'étude, dont le cahier des charges sera mis en place par les Conseillères et Conseillers administratifs des communes de Plan-les-Ouates et Confignon.

## Conclusion

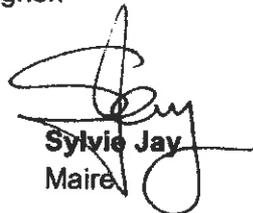
Des questions et réflexions tant politiques que culturelles restent à traiter ou doivent être menées avec tous les acteurs avant que ces espaces puissent voir le jour. Ces espaces doivent être avant tout des lieux de rencontre pour le quartier mais également des lieux de culture et d'échange au sens large des termes.

Ces structures culturelles profiteront aux habitants du quartier, aux communes concernées ainsi qu'au Canton.

Pour le Conseil administratif de Confignon



**Elisabeth Gabus-Thorens**  
Conseillère administrative  
déléguée à la culture



**Sylvie Jay**  
Maire



**Dinh Manh Uong**  
Conseiller administratif

Pour le Conseil administratif de Plan-les-Ouates



**Geneviève Arnold**  
Conseillère administrative  
déléguée à la culture



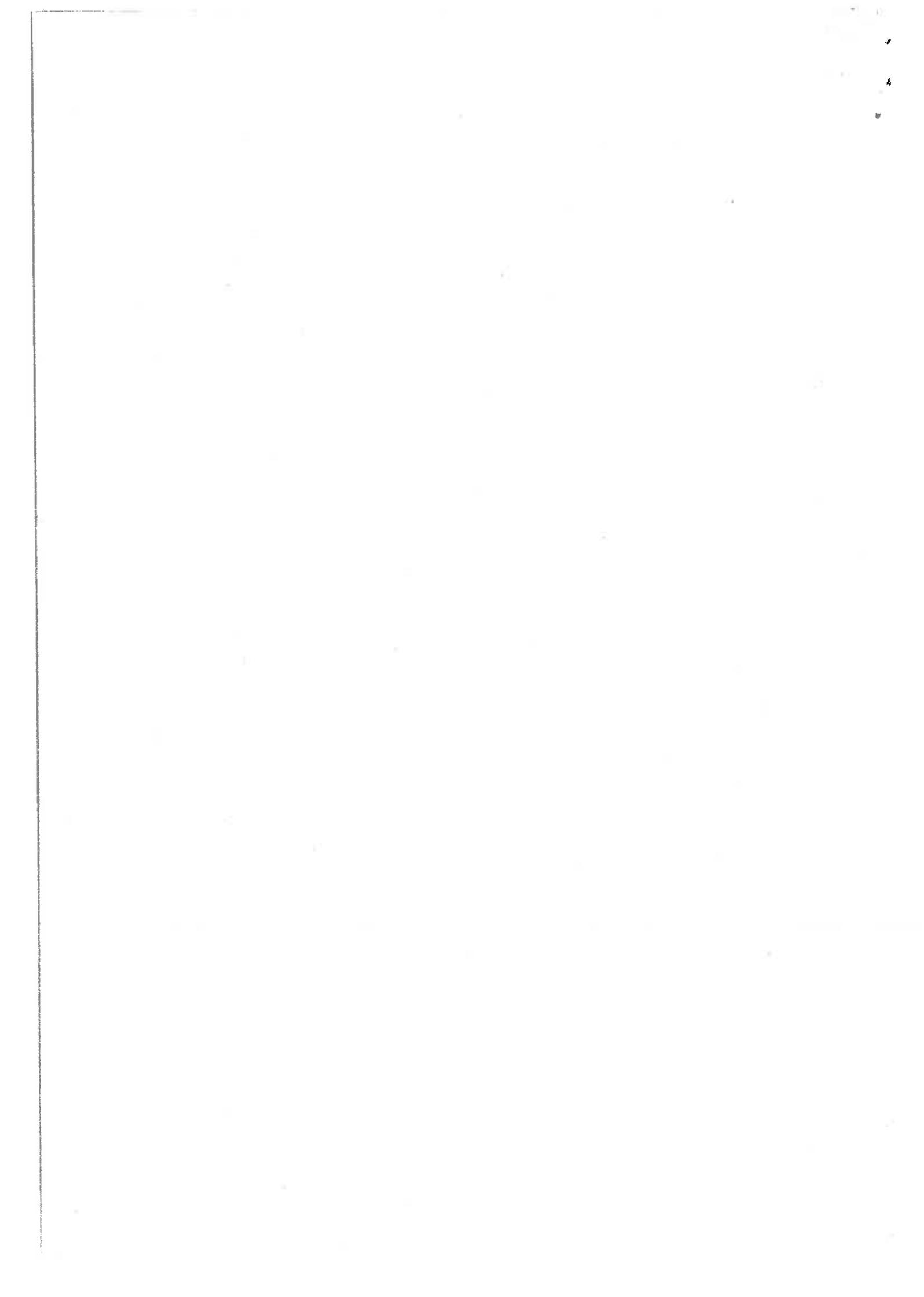
**Fabienne Monbaron**  
Maire



**Thierry Durand**  
Conseiller administratif

Le 11 février 2014

Annexe : - projets proposés par les associations



## PLAN CULTUREL POUR LES CHERPINES

*«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»*

(UNESCO - Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.)

### 1. PREAMBULE

L'élaboration d'un **Plan culturel pour les Cherpines** est le résultat du travail de " l'Atelier artistique et culturel ", lieu de débat citoyen réunissant des acteurs culturels et les autorités politiques des Communes de Confignon et Plan-les-Ouates. Les différents acteurs de cet atelier portent l'ambition de promouvoir une politique culturelle de quartier qui participe au développement de celui-ci, en prenant en compte la diversité culturelle de ses habitants, en réinventant de nouveaux modes de relations entre les différents acteurs du quartier et en manifestant une nécessaire solidarité à l'égard de ceux qui sont les plus fragiles.

Ce travail s'est inscrit dans la réflexion menée dans le cadre du RAAC (Rassemblement des Artistes et Acteurs Culturels), promoteur du Forum art, culture et création en 2007, suite à l'annonce que le Canton envisageait d'abandonner tout soutien à la culture. Consécutivement à son travail d'analyse du fonctionnement de la culture genevoise, le RAAC faisait huit propositions pour une politique culturelle à Genève (2009). Il demandait notamment " que les différentes composantes de la culture soient intégrées dans la planification territoriale comme un élément structurant de la vie sociale et culturelle ". Ainsi, s'agissant de la création d'un nouveau quartier, le travail de l'atelier artistique et culturel a débouché sur l'inscription de certaines infrastructures culturelles dans le PDQ (salle de musiques actuelles, halle de cirque, équipement polyvalent au centre du quartier notamment) et de locaux destinés à des services ou activités culturelles de petites dimensions, dits " commerciaux ou artisanaux " au rez-de-chaussée de certains immeubles.

Dans un premier temps, le **Plan culturel pour les Cherpines** vise à dégager, au sein de ses divers acteurs, une perspective d'avenir cohérente pour le secteur culturel et artistique dans le nouveau quartier des Cherpines. Le réseau des acteurs culturels soutenu fortement par les collectivités publiques communales, déclare vouloir développer, de manière transparente, un processus de participation, si ce n'est exemplaire du moins innovant, intégrant tous les acteurs dans les différentes phases d'élaboration et de réalisation du quartier: élaboration du PLQ, construction et mise en œuvre.

Dans cette optique, les premiers objectifs du plan sont de faciliter l'éclosion d'une vision commune, de mobiliser l'ensemble des acteurs culturels à la réalisation concrète du plan, de poursuivre une réflexion permanente approfondie et un travail de réseaux.

Dans un second temps, le Plan culturel sera concrétisé au travers de propositions d'événements culturels concrets pour le futur quartier.

Ce plan est le support nécessaire pour des coopérations interdisciplinaires insérées dans le projet culturel du quartier. Il est fondé sur une réflexion globale autour du vivre ensemble, de la nécessité de créer des liens et des synergies entre les différents domaines d'activités en y intégrant également les problématiques actuelles de société d'envergure régionale, voire nationale ou internationale. Il veut faire reconnaître les résultats de cette réflexion déjà dans les débats précédant la réalisation du quartier (PDQ puis PLQ).

Dans ce plan, la culture est envisagée autant comme une référence identitaire historique (chacun "appartient" à une culture) que comme un processus ouvert de culture en devenir (construction et réinvention permanente). Le plan inclut donc différents niveaux d'implication : création, production, diffusion, valorisation du patrimoine, formation, information et promotion, et en finalité, intégration.

## 2. CRÉER UNE IDENTITE DE QUARTIER

La culture, vecteur de l'identité et de la cohésion sociale des Cherpines, est un moteur essentiel pour le développement de ce quartier qu'elle accompagne et motive.

## 3. LA CULTURE : VITRINE DU QUARTIER

- Le projet de développement culturel du quartier des Cherpines doit s'inscrire dans le cadre d'un projet pour l'identité du territoire, d'enjeux de développement en termes d'économie et d'emploi, de populations, d'associations, existantes et en devenir, de services à offrir, de gestion de l'espace. L'offre culturelle doit être avant tout au service de la population arrivant de manière échelonnée dans un quartier neuf, provenant d'horizons différents, n'ayant comme ressemblance principale que leur appartenance à ce nouveau quartier.
- La diversité culturelle des habitants du quartier et des acteurs culturels doit être considérée comme une richesse. Il s'agit donc de fédérer les institutions et acteurs culturels, au sein d'un creuset de créativité, d'un réseau de partenaires incluant la population et ses aspirations, donnant une place à chacun dans l'effort commun de développement du quartier. Pour cela, il est essentiel de créer les conditions du lien entre ces différents acteurs pour favoriser les rapprochements, les échanges, les croisements d'expérience, l'émulation et l'émergence de nouvelles initiatives et faciliter l'éclosion d'une vision commune, d'une culture-image du quartier et de ses habitants dont elle devient la vitrine: coordination – dialogue – réseau – solidarité – partage en sont les maîtres mots.

## 4. UN PROJET CULTUREL EN CINQ DIMENSIONS

- **ACCUEIL ET ÉGALITÉ D'ACCÈS** : accès à une offre culturelle et artistique qui répond aux attentes et besoins de tous et chacun, quels que soient la provenance et le statut social. Elle doit être facteur d'ouverture et de développement personnel, favoriser l'implication des habitants à la gestion et l'organisation d'activités culturelles.
- **LIEN** : facteur d'intégration, la culture doit permettre de développer le lien aux autres, l'échange et le dialogue interculturels pour rompre l'isolement.

- **DÉBAT** : l'avenir du quartier réside dans la confrontation des idées et le respect de l'autre. Il se construira à force de débats qui forgeront petit à petit son existence. La culture du quartier, toujours mouvante, sera faite de projets et d'idées et non d'une offre à consommer. Elle devra permettre de voir le monde sous d'autres angles, de s'ouvrir à des émotions, à la réflexion et aux idées, de développer sa personnalité et son identité.
- **RÉSEAUX** : doivent permettre l'élaboration de projets et leur mise en action coordonnée et organisée dans le respect de la fonction et des compétences de chaque partenaire.
- **CONCERTATION** : la concertation entre les Communes de Confignon et Plan-les-Ouates, la plateforme culturelle de l'Association des communes genevoises et les instances cantonales, permettront la réalisation et la coordination des besoins spécifiques retenus, au niveau du quartier ainsi qu'au niveau régional.

## 5. PERENNITÉ DU PROJET

- Sauvegarder, faire exister et promouvoir les lignes essentielles de ce Plan culturel, notamment pour veiller à ce que les surfaces dévolues à la culture (10'000 m<sup>2</sup>) soient respectées dans le PDQ et le PLQ.
- Défendre les intérêts des porteurs de projets qui font l'objet de la liste annexée au présent Plan culturel.
- Stimuler la réflexion et l'alimenter à l'aide de réalisations culturelles déjà existantes.

Les communes de Confignon et Plan-les-Ouates pourraient, selon attentes du groupe de travail, engager un coordinateur ayant les compétences et la disponibilité nécessaires pour assumer ces tâches et assurer le lien avec les services cantonaux.

## 6. ENGAGEMENT

Les signataires ci-dessous s'engagent avec volontarisme à respecter les valeurs et objectifs du **Plan culturel pour les Cherpines** et à étoffer peu à peu celui-ci en y inscrivant des propositions concrètes pour le quartier. Ils s'engagent également à élargir le cercle des acteurs partenaires à tous ceux qui participent à la création de la politique du quartier (membres de réseaux sociaux et médico-sociaux, responsables scolaires, préscolaires, parascolaires et périscolaires, associations de quartier, délégués culturels cantonaux, mais aussi urbanistes, aménagistes et architectes).

**Les communes de Confignon et Plan-les-Ouates** s'engagent tout d'abord à poursuivre leur politique d'aménagement des espaces dédiés à la culture. Elles favoriseront la coordination et la concertation entre acteurs culturels et population et en assureront la médiation ainsi qu'avec la plateforme culturelle de l'Association des communes genevoises, en tenant compte des besoins cantonaux. En tout temps, elles communiqueront à l'ensemble des parties prenantes l'évolution du projet et les modifications potentielles. Les communes assureront l'interface entre sponsors privés et acteurs culturels. Elles seront force de propositions lors des discussions avec les différents départements de l'Etat.

Elles mettront notamment à disposition un certain nombre d'infrastructures nécessaires et engageront, le cas échéant, un **coordinateur-pilote de projet** pour assurer le lien et les rencontres entre les divers partenaires (acteurs culturels, associations et autres structures), les soutenir dans leurs tâches, notamment l'établissement d'un programme, d'un budget et la recherche de ressources financières. Elles s'efforceront notamment de stimuler et mettre en place des partenariats public-privé.

Elles mettront en œuvre périodiquement une **évaluation** systématique des activités proposées par les différents acteurs du Plan culturel.

Tous les acteurs culturels du quartier des Cherpines comptent sur la nécessaire collaboration de l'Etat dans son rôle de coordination des politiques culturelles cantonales et de soutien financier à **ces réalisations**.

Elles comptent finalement sur l'investissement des communes genevoises, par le biais du Fonds Intercommunal (FI), pour développer une politique culturelle intercommunale dont le rayonnement dépassera de loin les frontières d'un quartier.



**Geneviève Arnold**  
Conseillère administrative de Plan-les-Ouates  
déléguée à la culture



**Elisabeth Gabus-Thorens**  
Maire de Confignon  
déléguée à la culture

Le 14 mai 2013